

METTET SUPERMOTO VINTAGE CHALLENGE

30-31 JUILLET 2022 / 7-8-9 OCTOBRE 2022

A) PRESENTATION

En marge des courses « SUPERMOTO DES NATIONS » les 30-31 juillet 2022 et « 35^{ème} SUPERBIKER 2022 » les 7-8-9 octobre 2022, le R.U.M.E.S.M. (Royal Motor Union Entre Sambre et Meuse) organise la METTET SUPERMOTO VINTAGE CHALLENGE. Cette épreuve sera régie par les règlements FIM et FMB-BMB en vigueur et le règlement particulier de l'épreuve. Par son inscription, le pilote se soumet à toutes ces réglementations.

B) CIRCUIT

Les deux compétitions auront lieu sur un parcours mixte asphalte-terre. En juillet, sur le circuit du Supermoto des Nations tracé sur et aux abords du circuit Jules Tacheny (longueur d'environ 2000m). En octobre, sur le tracé du célèbre Superbiker (longueur d'environ 1700m)

C) PILOTES ADMIS

L'épreuve est uniquement ouverte aux pilotes âgés **de 30 ans et plus**. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. (art.10 Code sportif FMB)

Les participants doivent être en possession d'une licence valable.

1. Toute licence Europe Open Supermoto, émise par FMWB/Motorsport Vlaanderen) ou licence internationale Supermoto émise par une fédération reconnue par la FIM et validée pour l'année en cours, est acceptée.

2. Les licenciés d'une fédération, reconnue par la FIM, et qui ne sont PAS en possession d'une licence Europe Open, sont autorisés à participer, si elles sont **en possession d'une ' autorisation de sortie '**, délivrée par leur fédération nationale

3. Les participants qui ne sont pas en possession d'une licence annuelle valable où qui sont pas **en possession d'une ' autorisation de sortie '**, pourront participer sous la couverture d'une licence « 1 événement » à demander via l'application Magelan <http://fmb-bmb.magelan.be/>
OBLIGATOIREMENT AVANT LA MANIFESTATION.

D) MOTOS ET EQUIPEMENT

Les motos admises au départ respecteront les spécifications suivantes :

Type cross ou supermoto, 2 temps ou 4 temps, cylindrée libre, mais dont l'ANNEE DE CONSTRUCTION DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE INFERIEURE OU EGALE A 2004 !!! Les pneus seront de type route ou slick. Chaque moto devra porter ses numéros sur les plaques avant et latérales.

PRESCRIPTIONS CONCERNANT EQUIPEMENT

Consultez le règlement technique Supermoto 2022 publié sur le site web de la FMB: www.fmb-bmb.be

E) ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à 100€ par course. Ce prix donne droit aussi à 3 entrées (1 pilote et 2 accompagnants) ainsi qu'à l'emplacement dans le paddock. Les engagements se feront en ligne sur le site internet du club via le formulaire disponible à partir du 19 avril. Les engagements et paiements devront nous parvenir au plus tard le 27/07/2022 pour l'épreuve de juillet et le 09/09/2022 pour l'épreuve d'octobre. L'inscription n'est validée qu'une fois le paiement reçu.

F) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

2 essais officiels chronométrés de 2 X15 min., 1 warm-up de 10 min. et 2 manches de 15 minutes+1 tour.

La procédure de départ se fera à l'ancienne, à savoir la main gauche sur le casque.

G) HORAIRES ET FORMALITES

Le règlement particulier, les horaires, aussi bien des formalités sur place (administratives et techniques) que des essais et courses seront communiqués ultérieurement.

H) PODIUM

Le podium est prévu après l'arrivée de la course. Une coupe sera remise aux trois premiers. Une remise des prix pour le classement cumulé des journées de juillet et d'octobre est aussi prévue.

I) Transpondeur

Une caution de 100€ pour le boîtier et de 5€ pour l'attache sera demandée à chaque pilote.